

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU LUNDI 29 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf du mois de juin à 19 H 30, comme suite à une convocation régulièrement adressée par les Membres du Collège Communal aux Membres du Conseil Communal, sont présents :

- M. Jean-Jacques FLAHAUX, Député-Bourgmestre, Président ;
MM. Olivier FIEVEZ. Maxime DAYE. Mme Bénédicte THIBAUT. MM. Charles VASTERSAEGHER, Echevins ;
MM. Denis SCHOLLAERT. Guy DE SMET. Philippe JEANMART. Mme Anne-Catherine ROOBAERT. MM. Jean-Marie ROSSAY. Francisco FERNANDEZ-CORRALES. Mmes Martine DAVID. Karina DECORT. Sandrine SAUVAGE. MM. Luc GAILLY. Martin PAUL. Mmes Marie-José SMETS. Lindsay GOREZ. M. Michel BRANCART. Mmes Evelyne DETRY. Isabelle SIMON. Line HAUMONT, Conseillers Communaux
Mme Véronique MATTON, Présidente du C.P.A.S
M Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Secrétaire Communal

Messieurs CANART et RENARD, Echevins, Monsieur LECHENE sont excusés en début de séance.

Messieurs les Conseillers Manzini et Lieds sont absents et excusés.

En avant-réunion, le Conseil Communal reçoit les sportifs brainois qui se sont illustrés cette année :

- l'équipe première du R.F.C. Ronquières qui a le titre de champion ;
- les finalistes du « cross pour la forme » de la Communauté Française lors d'une compétition à Chevetogne, le 18 février 2009 ;
- Igor Mintoungo Bony (lanceur de poids) et Aaron Masedi (60 m pupille, champion de l'O.N.H) ;
- Corentin Dero et les jeunes filles de 14 ans du Tennis Club Pignolet qui sont championnes ;
- Plusieurs équipes du B.B.C Brainois : l'équipe première fille, l'équipe jeunes séniors et l'équipe dame qui se sont également illustrées cette année.

Vers 20 H 10, avant d'aborder en séance publique l'examen des points prévus à son ordre du jour, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de respecter ***une minute de silence en la mémoire de Madame Anna Paternote- Lenoir***, ancienne Présidente du C.P.A.S (pendant 6 ans) et Echevine de l'Etat-Civil (pendant 12 ans).

SEANCE PUBLIQUE

1 INTERCOMMUNALE SEDIFIN

Montée en puissance dans le capital de Sedilec et réduction des fonds propres

Présentation et décision

Le Conseil Communal reçoit alors Monsieur Jean-Pierre Vandenschriek, Secrétaire des Intercommunales Sedilec, Sedifin et Seditel qui leur présente les dossiers.

Madame la Conseillère David : cette montée en puissance dans le capital de Sedilec se fera-t-elle en plusieurs phases ?

Monsieur Vandenschriek : en 2012, les communes doivent être à 70 %. En ce qui concerne Sedilec, cela se fera en quatre tranches.

Monsieur l'Echevin Canart et Monsieur le Conseiller Lechêne entrent en séance.

Monsieur le Conseiller Schollaert : votre Intercommunale favorise-t-elle les énergies alternatives ?

Monsieur Vandenschriek : nous avons un service qui s'occupe effectivement des « auto-production ».

La montée en puissance dans le capital de Sedilec et la réduction des fonds propres est alors votée par 23 voix pour et 1 contre de Monsieur le Conseiller Schollaert.

2 Intercommunale I.G.H.

Garantie d'emprunt destiné au financement des capitaux pensions et des investissements de l'Intercommunale

Décision

L'Assemblée approuve cette proposition par 23 voix pour et 1 non du Conseiller Schollaert.

3 C P A S

A *Compte budgétaire, compte bilantaire et de résultats 2008.*

Présentation et approbation.

Madame Véronique Matton, Présidente du C.P.A.S, présente alors en détail, les compte et bilan précités.

Madame la Conseillère David : puisque nous sommes en période de résultats scolaires, je vais vous donner mon bulletin sur ce compte.

Il y a d'abord 3 « BON »

Le boni, la constitution du fonds de réserve et la diminution des intérêts débiteurs.

Il y a aussi un « Satisfaisant » : faites attention aux titres- services.

Il y a enfin un « Faible » : je ne comprends pas la diminution pour les articles 60 et 61 alors que les revenus d'insertion augmentent.

Il faut absolument (re)dynamiser le service d'insertion socio-professionnel.

Madame la Présidente du C.P.A.S : c'est vrai. C'est pourquoi, nous avons déjà commencé à (re)dynamiser ce service qui a été renforcé par une personne à temps partiel.

Madame la Conseillère David : qu'est-ce qui peut expliquer la diminution des secours-loyers ?

Madame la Présidente du C.P.A.S : nous avons préféré responsabiliser les personnes qui en bénéficient en qualifiant dorénavant ces secours en « secours récupérables ».

Madame la Conseillère David : la somme des irrécouvrables me paraît élevée.

Madame la Présidente du C.P.A.S : c'est vrai, nous voulions un compte vérité.

Il ne sert à rien d'inscrire des sommes dont finalement on se rend compte qu'elles ne reviennent jamais.

On passe alors au vote et les comptes 2008 du C.P.A.S sont approuvés à l'unanimité des Membres présents.

B *Budget de l'exercice 2009 - Modifications budgétaires n° 2*

Approbation

Madame la Présidente du C.P.A.S présente ensuite les chiffres des M.B. n° 2 tant ordinaire qu'extraordinaire du C.P.A.S.

Madame la Conseillère David : c'est dommage d'avoir prévu la suppression d'un éducateur à mi-temps à l'initiative social d'accueil.

C'est regrettable.

Madame la Présidente : nous avons fait le choix d'engager un chef de bureau et 2 gradués qui viendront aider Madame la Receveuse et Madame la Secrétaire pour renforcer le sommet de la pyramide de notre Administration.

Madame la Conseillère David : en matière de subsides extraordinaires, si j'ai bien compris par rapport à la phase 3, nous avons 1.250.000 € de subsides supplémentaires dans le CRAC 2 ?

Madame la Présidente : c'est exact.

On passe alors au vote et les modifications budgétaires n° 2 du C.P.A.S sont approuvées comme suit : à l'unanimité pour ce qui concerne l'extraordinaire et par 19 oui des Conseillers M.R. et P.S. et 5 abstentions des Conseillers I.C. Ecolo pour ce qui concerne la modification budgétaire ordinaire.

4 FINANCES COMMUNALES

A *Compte budgétaire, compte bilantaire et de résultats 2008
Présentation et approbation.*

Monsieur le Président cède la parole à Madame la Receveuse Communale qui présente l'examen des comptes de la Ville.

A l'issue de cette présentation : *Monsieur le Président* : avant tout, je voudrais souligner les excellentes synergies qui existent d'une part entre les services Recette et Finance de la Ville et d'autre part entre nos deux Receveuses de la Ville et du C.P.A.S.

En ce qui concerne le compte proprement dit, vous aurez remarqué l'amélioration de sa structure même.

C'est ainsi qu'en 2007, le boni s'expliquait par 700.000 € de recettes supplémentaires à l'I.P.P.

En 2008, ce n'est plus le cas (il n'y a plus que 200.000 € de plus que prévu) . L'amélioration vient donc de l'ensemble des autres postes.

Intrinsèquement notre situation est meilleure : les recettes sont immédiatement adaptées en cours d'année.
Il en va de même pour les dépenses.
Cela s'explique bien évidemment des modifications budgétaires contrôlées sont invariablement la source des comptes en boni !.

Remarquez également qu'au niveau de la trésorerie, elle est en excellente état, les intérêts créditeurs passent ainsi de 60.000 à 77.000 € en 2008.

En ce qui concerne la dette, mon rêve est bien évidemment de voir encore sa part diminuer dans les comptes de la Ville.

Monsieur le Président présente alors la note de Madame la Receveuse Communale sur les créances irrécouvrables.
Ces chiffres seront incorporés dans nos finances lors de la prochaine modification budgétaire.
Vous vous souviendrez que 55.000 € ont été nettoyé en 2008.
Un autre gros effort sera fait en 2009.

Comme Madame la Présidente du C.P.A.S. vous l'a dit tantôt, il ne sert à rien d'accumuler des créances dont on sait qu'elles ne seront jamais honorées.

Monsieur le Conseiller Schollaert : je constate à l'examen de ce compte qu'il reste toujours une somme relativement importante pour les créances antérieures.

Par ailleurs, au niveau du plan Astrid vous aviez prévu 7096 € au budget et vous n'en avez dépensé que 785 €.

Monsieur le Président : cette somme a été mise dans un fonds de réserve. Elle sera épuisée par la suite.

Monsieur le Conseiller Schollaert : en matière d'éclairage public. Vous aviez prévu 34.000 € en trop.

Monsieur le Président : malheureusement, les factures arrivent en retard et nous devons souvent travailler en aveugle.
Au départ, c'est vrai que devant la hausse des coûts de l'énergie, nous avons été assez prudents.

Monsieur le Conseiller Schollaert : j'épingle encore, qu'en matière de gain, vous avez plus 18 % en ce qui concerne les ventes de sacs d'immondices et plus 23 % pour les panneaux publicitaires.

En matière de manque à gagner, il y a biensûr l'I.P.P. dont Monsieur le Député-Bourgmestre a parlé, l'enlèvement des immondices moins 1 % et moins 9 % en ce qui concerne les recettes du C.E .T par rapport au budget.

Monsieur le Président : oui d'accord mais cela représente tout de même 40 % en plus que l'année précédente.

Monsieur le Conseiller Schollaert : trop de taxes ou redevances n'ont rien donné, l'affichage sauvage, le personnel de bar et les terrains non bâtis.

Madame la Receveuse Communale : oui, mais il s'agit de rôles qui seront perçus en 2009.

Monsieur le Conseiller Schollaert : je remarque encore qu'au niveau des A.P.E., vous aviez prévu 748.000 et que vous en avez touché 728. J'ai vu aussi qu'il y avait une somme de 920 € pour un leasing de matériel de transport.
De quoi s'agit-il ?

Monsieur le Président : de la voiture de Monsieur le Directeur des Travaux.

Monsieur le Conseiller Schollaert : j'ai vu également qu'il existait un crédit travaux pour compte de tiers.
De quoi s'agit-il ?

Monsieur le Président : je pense qu'il doit s'agir des travaux que nous avons fait pour le C.P.A.S.

Monsieur le Conseiller Schollaert : la vérité est que ce compte est effectivement devenu beaucoup plus clair.
Si je dois lui donner une note ce sera un « B »

Et l'Assemblée unanime d'approuver alors les comptes précités.

Monsieur le Conseiller De Smet quitte la salle aux délibérations.

B *Budget de l'exercice 2009 - Modifications budgétaires n°1* Approbation.

Monsieur le Président présente alors les M.B. n° 1 du budget 2009 de la Ville.

Monsieur le Conseiller Schollaert : cette modification budgétaire est bien faite.

L'essentiel a déjà été dit. Je regrette simplement de ne pas avoir pu parler des comptes et M.B. du C.P.A.S à la réunion de la Commission des Finances.

Nous constatons que la situation reste stable avec un boni confortable. Comme chaque année, il s'agit d'une « grosse M.B. » qui réajuste bien tous les articles de notre budget. Les recettes sont en baisse mais les dépenses sont stables à l'ordinaire. Il est vrai que les exercices antérieurs sont un peu plus importants.

Je voudrais encore faire quelques remarques.

Ainsi, en matière d'informatique, nous avons plus de supplément, je me demande s'il ne s'agit pas d'un manque de programmation. Peut-être devrions-nous envisager la création d'une Commission Informatique ?

En ce qui concerne les emprunts, allez-vous relancer Fortis - BNP Paribas ?

Monsieur le Président : oui c'est fait, mais seul Dexia a répondu.

En ce qui concerne les travaux de déneigement : c'est bien d'avoir une réserve mais il ne faut pas stocker trop longtemps le sel qui devient inutilisable.

En ce qui concerne les dépenses d'outillage : je constate que chaque année, cela augmente.

A quand un nouveau relevé de notre outillage ?

Avez-vous pensé à responsabiliser les utilisateurs ?

Au niveau I.P.P., le compte 2008 a été très mauvais, vous avez donc par prudence baissé les chiffres pour 2009 mais peut-être auriez-vous pu vous dire que ce qui n'a pas été reçu en 2008 sera reçu cette année ?

Il reste qu'au total cette modification budgétaire mérite également 1 « B ». Nous l'approuverons donc.

Monsieur le Président : en ce qui concerne le sel c'est une réserve de fonds, pas de sel.

Il faut toutefois que nous prévoyons au moins 1 ou 2 départs si les conditions climatiques sont mauvaises.

En ce qui concerne l'outillage, il y a maintenant un inventaire précis.

Lors du dernier Collège, il a encore été décidé qu'il fallait envoyer une note au personnel pour le conscientiser.

En ce qui concerne l'I.P.P. : vous savez qu'en la matière, il est impossible de faire des pronostics c'est vrai que nos deux dernières tranches sont bonnes mais comment savoir si cela va continuer ?

On passe alors au vote et les modifications budgétaires tant ordinaire qu'extraordinaire n° 1 du budget 2009 sont approuvées par 22 voix pour et 1 abstention de Madame la Conseillère Simon.

C *Situation de la caisse de Madame la Receveuse au 31 mars 2009*

Information

L'Assemblée prend note du résultat du procès-verbal de vérification de caisse qui laisse apparaître un avoir de + 1.082.191,47 €.

D *Contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions*

Le Conseil Communal unanime approuve :

a) Le bilan et les comptes de résultats 2008 de l'A.S.B.L. 6 Beaufort
Approbation

b) Le rapport et le bilan 2008 d'Antenne Centre - Information

c) Le rapport et le bilan 2008 de l'A.S.B.L. Dynamicité
Approbation

Au sujet de ce dernier bilan, Madame la Conseillère Karina Decort fait remarquer qu'il est parfois difficile de faire le rapport entre les dépenses et les recettes.

E *Emprunts communaux*

Le Conseil Communal unanime approuve également les deux emprunts suivants :

a) Travaux de curage des fossés le long de divers chemins communaux exercice 2007 -
Indemnité à verser par la Ville au fonds de participation
Financement via le boni extraordinaire - Vote

b) Eglise protestante unie de Belgique
Paroisse d'Ecaussinnes - Braine
Travaux supplémentaires de remise en état de la cuisine de la salle à Lheureux à Ecaussinnes.
Quote- part à charge de Braine-le-Comte
Financement via le boni extraordinaire - Vote

F *Service « Recherche de subsides »*
Récapitulatif des subventions obtenues de 2007 à 2009
Information
 Le Conseil Communal prend note du récapitulatif des subventions obtenues de 2007 à 2009.
 Il entend les commentaires de Monsieur l'Echevin Fievez à ce sujet.

G *Prime communale à l'installation de panneaux photovoltaïques*
 Décision.
Madame la Conseillère Simon : combien allez-vous consacrer à cette prime ?

Monsieur le Président : autant qu'il sera nécessaire.
 A ce jour, nous avons prévu la même enveloppe que pour les panneaux solaires.

Madame la Conseillère Simon : pour combien de temps ?

Monsieur le Président : tout geste qui va dans le sens des économies d'énergie doit être encouragé. Nous devons essayer d'être auto-suffisant et donc nous ferons de la promotion pour cette nouvelle prime.

Madame la Conseillère Simon : pensez-vous qu'il sera possible de moduler l'octroi des primes en fonction des revenus des ménages ?
 Je voulais vous faire réfléchir à cet aspect.
 Actuellement, il est clair que les panneaux ne fleurissent que sur les grosses Villas !

Et l'Assemblée unanime d'approuver l'octroi de la prime précitée.

5 FABRIQUES D'EGLISES

Le Conseil Communal vote également à l'unanimité tous les points suivants qui concernent les fabriques d'Eglises.

A *Fabrique d'Eglise St Jean Baptiste à Petit Roeulx*
 Compte de l'exercice 2008 - Avis à émettre

B *Fabrique d'Eglise Saint Géry à Braine-le-Comte*
 Budget de l'exercice 2009 - Modification budgétaire n° 1
 Avis à émettre

C *Fabrique d'Eglise Saint Jean Baptiste à Petit Roeulx*
 Budget de l'exercice 2009 - Modification budgétaire n° 1
 Avis à émettre

- D *Fabrique d'Eglise St Nicolas à Henripont*
Budget de l'exercice 2009
Modification budgétaire n° 1
Avis à émettre
- E *Fabrique d'Eglise St Martin à Steenkerque*
Budget de l'exercice 2009 - Modification budgétaire n° 1
Avis à émettre.
- F *Fabrique d'Eglise St Martin à Steenkerque*
Restauration de la Chapelle Notre Dame du Refuge - Marchés de services
(exécution de missions d'architecte auteur de projet et de coordinateur de
sécurité). Décision du Conseil de Fabrique du 10 juin 2009 - Avis à émettre.
- G *Fabrique d'Eglise St Géry à Ronquières*
Compte de l'exercice 2008 - Avis à émettre
- H *Fabrique d'Eglise Ste Gertrude à Hennuyères*
Compte de l'exercice 2008 - Avis à émettre
- I *Fabrique d'Eglise St Géry à Braine-le-Comte*
Travaux à la toiture et placement de faux plafonds dans la maison sise rue
Samson, 27
Désignation de l'adjudicataire.
Avis à émettre
- 6 REGLEMENTS ET ORDONNANCES DE POLICE
POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE**
- A *Règlement complémentaire de roulage sur les voiries communales*
a) Réservation d'un stationnement pour handicapé chemin de la Dîme
b) Réduction de la vitesse à la rue de la Gare avec placement de 2
coussins Berlinois et rétrécissement ponctuel de la voirie
c) création d'un stationnement public réservé aux handicapés face au n°
119 de la rue de la Gare

- d) création d'un stationnement en zone bleue - Excepté riverains rue de la Gare côté impair (entre le chemin du Warichaix et la rue du Grand Péril et interdiction de stationnement côté pair)
- e) limitation de la vitesse par réduction de la largeur du carrefour et mise en place d'une goutte d'eau au carrefour Champ de l'Epine, rue de la Gare, rue du Chenois, rue de la Gourmette.
- f) Interdiction de stationner face à un garage 2 rue de Ronquières Décisions.

Toutes les modifications au règlement de roulage sont adoptées à l'unanimité des membres présents sauf pour ce qui concerne les points b et d ou la Conseillère Simon s'abstient.

B *Règlement complémentaire sur les voiries régionales*

- a) Limitation à 70 km/H de la vitesse à la chaussée d'Ecaussinnes
- b) Modification des limites d'agglomération à Henripont
- c) Modification des règles de stationnement dans la rue des Dignes entre la rue de Bruxelles et la rue des Viviers.

Le Conseil Communal unanime adopte les modifications précitées.

7 INVESTISSEMENTS

Il en va de même pour les deux projets d'investissements suivants :

- A *Travaux d'installation du chauffage central au gaz à l'Académie de Musique et à l'E.I.C.B.*
Approbation du projet et choix du mode de passation du marché.
- B *Remplacement de châssis vétustes à la crèche communale*
Approbation du projet et choix du mode de passation du marché
- C *Piscine communale - Procédure négociée sans publicité - Approbation des conditions du marché. Décision.*
Monsieur le Conseiller Jeanmart : je suppose que vous êtes au courant des déboirs qu'à rencontré le concepteur de la piscine de La Louvière.
Faites particulièrement attention à cet aspect S.V.P.
Par ailleurs, pourquoi allez-vous vous limiter aux entreprises sérieuses qui étaient intéressées lors du premier marché ?

Monsieur l'Echevin Daye : si certaines sociétés qui semblaient intéressantes n'ont apparemment pas été recontactées c'est tout simplement parce qu'elles se sont associées avec d'autres partenaires.

Certains constructeurs étaient effectivement grandement intéressés mais ici il s'agit d'un partenariat public privé.

Ils ont donc du s'associer avec d'autres pour cet aspect.

Mais tout cela a déjà été discuté et expliqué en commission.

Moyennant cette remarque, le dossier est approuvé à l'unanimité des Membres présents.

Il en va de même pour les 3 dossiers suivants :

- D *Modernisation du système de pointage*
Décision de principe. Choix du mode de passation du marché.
- E *Travaux de rénovation des locaux de l'Académie de Musique*
(budget de la Régie Foncière)
Décision et choix du mode de passation du marché
- F Remplacement du système de climatisation de la salle des serveurs du service Informatique.
Vote d'un crédit d'urgence.
Ratification de la décision du Collège du 26 juin 2009

8 ACQUISITIONS

Le Conseil Communal unanime vote les acquisitions suivantes :

- A *Acquisition de tentes pour la Ville - Année 2009 -*
Décision et choix du mode de passation du marché
- B *Acquisition d'un nouveau tracteur (biocarburant) pour le service des Travaux*
Décision et choix du mode de passation du marché

Mesdames les Conseillères Decort et Detry quittent la salle aux délibérations

- C *Acquisition d'une nouvelle grue (mini-pelle avec remorque)*
Décision et choix du mode de passation du marché
- D *Acquisition de poubelles et bancs publics complémentaires*
Décision et choix du mode de passation du marché

E *Acquisition de combinés lecteurs graveurs CD - cassette stéréo destinés aux cours de langue pour les écoles fondamentales communales*
Décision de principe
 Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

F *Acquisition d'instruments destinés à l'Académie de Musique.*
 Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

G *Achat de matériel informatique : 7 ordinateurs avec écran LCD pour l'E.I.C.B*
 Décision et choix du mode de passation du marché.

9 URBANISME

A *Permis pour la construction de 6 habitations chemin de Feluy, 139 (dossier S.P.R.L. Procefa et S.A. Liberty)*
Aménagement et équipement de la voirie - Approbation
 Le Conseil Communal approuve le dossier en question par 18 voix pour et 1 abstention de Madame la Conseillère Simon.

B *Zone d'activité économique prioritaire dite « La Guelenne » de Soignies - Braine-le-Comte*
Dossier de demande de reconnaissance et d'expropriation sur base du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques - Approbation
 Monsieur le Président signale qu'une réunion citoyenne sera organisée avec l'Intercommunale I.D.E.A. et les opposants, le 29 septembre prochain. Les Membres du Conseil Communal de la C.C.A.T.M. et de la Commission Economique qui seront invités.

Madame la Conseillère Simon : Ecolo n'est pas contre la création d'emplois. Ce que nous déplorons c'est que le zoning ne se trouve pas à proximité du chemin de fer et que le rapport n'était pas complet.
 Le projet est donc adopté par 18 voix pour et 1 abstention de la Conseillère Simon.

- Le Conseil unanime approuve les cinq points suivants :
- 10 A.S.B.L. CONTRAT DE RIVIERE DE LA SENNE**
Approbation des nouveaux statuts et dépôt de la candidature de la Ville pour obtenir un administrateur au sein du Conseil d'Administration
 Décision.
- 11 A.S.B.L. DYNAMICITE BRAINOISE**
Approbation des nouveaux statuts — Décision.
- 12 CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE**
Convention de partenariat pour l'année 2009
 Approbation
- 13 PERSONNEL COMMUNAL**
Convention sectorielle 2005-2006
Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire
 Adhésion
- 13 BIS CIMETIERES COMMUNAUX**
Désaffectation des parcelles 1, 2, 3 et 4 (fosses communes gratuites) du cimetière de Braine-le-Comte.
 Décision de l'octroi de concessions payantes à l'endroit.
- 14 SEANCE DU 11 MAI 2009**
Procès-verbal - Approbation.
 Après avoir tenu compte des remarques des Conseillers Communaux, le procès-verbal précité est adopté.
- 15 INFORMATIONS**
 Le Collège donne alors au Conseil Communal des informations au sujet :
- A *du déclasséement du matériel informatique*
- B *d'une motion en faveur d'un prisonnier d'opinion Birman (Zarganar)*
 Requête du groupe local d'Amnesty International Belgium
- C *Monsieur l'Echevin Daye parle du suivi du dossier de la pollution au P.C.B. sur le site des Anciennes Tuileries d'Hennuyères*

- D *Plan Communal de Mobilité - Approbation ministérielle*
Le Conseil apprend que le Plan Communal de Mobilité a été approuvé au niveau de l'autorité de Tutelle. Il repassera au Conseil Communal du 31 août quant il sera finalisé.
- 16 **INTERPELLATIONS DE CONSEILLERS COMMUNAUX**
Le Collège répond alors à l'interpellation du 26 juin 2009 de Monsieur le Conseiller Jeanmart au sujet de la disparition regrettable de Braine Fleuri et de l'implantation des chalets de scouts derrière l'ancienne maison communale d'Hennuyères .

Le huis clos est alors prononcé pour la suite de l'examen des points prévus à l'ordre du jour :

HUIS CLOS

- 17 **PERSONNEL COMMUNAL**
Personnel ouvrier
Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier (cas de Didier Massot)
- 18 **ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL**
- A *Ecole d'Hennuyères*
Notification d'un congé de maladie d'une institutrice primaire
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision
- B *Ecole d'Hennuyères*
Notification d'un congé de maladie d'une institutrice primaire
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante - Décision
- C *Ecole d'Hennuyères*
Octroi d'une disponibilité pour convenance personnelle à une institutrice maternelle. Décision.
- D *Ecole de Steenkerque*
Notification d'un congé de maladie d'une institutrice primaire
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision
- E *Implantation de Steenkerque*
Notification d'une absence pour formation d'une institutrice primaire
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.

- F Implantation de Steenkerque
Octroi d'un congé pour prestations réduites à 4/5 temps pour raisons sociale et familiale à une institutrice primaire. Décision.
- G Implantation de Ronquières
Octroi d'un congé pour prestations réduites à 4/5 temps pour raisons sociale et familiale à une institutrice primaire.
Décision
- H Implantation d'Hennuyères
Octroi d'une interruption partielle de carrière à une institutrice primaire
Décision
- I Implantation de Steenkerque
Octroi d'une interruption partielle de carrière à une institutrice primaire.
Décision.
- L'urgence est acceptée à l'unanimité des Membres présents pour voter sur les 5 points suivants qui ne figuraient pas à l'ordre du jour de la présente séance :
- J Implantation d'Hennuyères
Octroi d'une disponibilité pour convenance personnelle à une institutrice primaire. Décision.
- K Implantation d'Hennuyères
Octroi d'une interruption de carrière mi-temps à une institutrice primaire.
Décision.
- L Implantation d'Hennuyères
Octroi d'une interruption de carrière mi-temps à une institutrice primaire.
Décision.
- M Implantation d'Hennuyères
Octroi d'une interruption de carrière à 4/5 temps à une institutrice maternelle. Décision.

N Octroi d'une interruption de carrière à une maîtresse spéciale de religion catholique - Décision.

19 E.I.C.B. - PERSONNEL

A *Démission d'un professeur d'électricité*
Admission à la pension

B *Octroi d'une disponibilité pour convenances personnelles à un professeur d'allemand.* Décision.

20 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL

A *Octroi d'un congé pour prestations réduites pour convenance personnelle.*
Décision.

B *Octroi d'un congé pour prestations réduites pour convenance personnelle.*
Décision.

L'urgence est votée à l'unanimité des membres présents pour le point suivant :

C Octroi d'une disponibilité pour convenance personnelle à un professeur de formation musicale. Décision.

21 SERVICE INCENDIE - PERSONNEL

A *Démission volontaire d'un sapeur-pompier* - Acceptation

B *Nomination à titre effectif de 2 sapeurs-pompiers stagiaires*

C *Licenciement de 2 sapeurs-pompiers*

D *Démissions honorables et accord de principe pour l'octroi de la prime de sortie à 2 sapeurs-pompiers.*
Décisions.

- 22 A.S.B.L. CONTRAT DE RIVIERE**
Désignation d'un candidat et d'un candidat suppléant de la Ville au Conseil d'Administration
- 23 A.S.B.L. DYNAMICITE BRAINOISE**
Désignation des administrateurs représentant la Ville.
Décision
Désignation pour le groupe Ecolo de Monsieur Vansnick, pour les Intérêts Communaux de Monsieur le Conseiller Jeanmart, pour le groupe Braine de Madame l'Echevine Thibaut et de Madame Claire Demeyere et pour le groupe P.S. de Monsieur l'Echevin Fievez.
- 24 C.C.A.T.M.**
Remplacement de Madame Line HAUMONT par Monsieur Jean-Pierre WERY.
- 25 COMMISSION FINANCE LOGEMENT**
Remplacement de Madame la Conseillère Line HAUMONT par Monsieur Henri NISSETTE.
- 26 COMMISSION DES TRAVAUX**
Remplacement de Monsieur Martin PAUL par Marc VAN ELDEREN et remplacement de Gérard SERVOTTE par Sylvie MALAISE.
- 27 COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
Remplacement de Christophe LECHENE par Robert REMACLE et remplacement de Steeve FONTAINE par Henri NISSETTE
- 28 DYNAMICITE BRAINOISE**
Remplacement de Martin PAUL par Christophe LECHENE
- 29 MAISON DES JEUNES**
Remplacement de Lindsay GOREZ par Sylvie MALAISE.
- 30 HAUTE SENNE LOGEMENT**
Remplacement de Lindsay GOREZ par Line HAUMONT
- 31 COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL**
Remplacement de Lindsay GOREZ (suppléante de Sandrine SAUVAGE) par Marie-José SMETS et remplacement de Marie-José SMETS (suppléante de Maxime DAYE) par Francisco FERNANDEZ - CORRALES.